

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 02 mars 2026

L'an **deux mil vingt-six**, le deux du mois de février à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame Elisabeth MAILLARD, le Maire.**

Date de convocation du Conseil municipal : **le 24 février 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, M. BAILLET Eric, Mme GIROIRE Anita (arrivée à 20h30), M. VERDON Laurent, Mme SAVIEUX Danielle, M. GUILLOTEAU Régis, Mme MAUDUIT Sylvie, Mme MASSÉ Jackie, M. VIVIER Luc, M. RENOUX Stéphane, M. GUITTON Davy, Mme ROBERT Laurence.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CANOINE Justine, M. SOULET Aurélien.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jackie MASSÉ.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2026. Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et la secrétaire de séance.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

L'ordre du Jour est le suivant :

📁 Délibérations :

- 1- *Débat d'orientation budgétaire*
- 2- *Exonération taxe d'aménagement de l'îlot Poussard*
- 3- *Convention de la 5^{ème} saison*

📁 Informations :

- ✓ *Festival de la 5^{ème} saison*
- ✓ *Point sur la Communauté d'Agglomération du Niortais*

📁 Questions diverses :

DÉLIBÉRATIONS

1- Débat d'orientation budgétaire (DE 2600007)

Madame le Maire propose de débattre pour les orientations budgétaires de 2026. La parole est donnée à monsieur VERDON Laurent, Conseiller délégué en charge des Finances. Monsieur VERDON rappelle les différentes réunions de la commission des finances concernant l'élaboration du budget. À la suite, sont énumérés les différents investissements proposés pour le budget principal pour l'exercice 2026.

Les projets retenus sur l'exercice 2026 sont :

Voirie (chemin rural suite rue de l'Epinaie, chemin piéton Louvrie)	60 000.00€
Vidéo projecteur + pc classe de PS	3 000.00€
Jeux CME	7 000.00€
Remplacement des boiseries du citypark	8 000.00€
Plafond vestiaire de foot	3 000.00€
Eclairage public du stade	14 000.00€
Eclairage public : tranche 1 et 2	17 000.00€
Aménagement du centre technique pour mise en location	2 000.00€
Ilot Poussard : études	10 000.00€
Outillage	2 000.00€

Monsieur Verdon propose aux membres de l'assemblée de débattre, et annonce que le total de ces investissements représente 126 000.00€.

Monsieur Peltier précise qu'il est préférable d'avoir une enveloppe globale pour la voirie et voir ce qui sera possible de faire au moment venu.

Concernant les budgets annexes, plus précisément le budget logements, il est rappelé que les restes à réaliser concerne le remplacement des chaudières des logements ainsi que les travaux du salon de coiffure. Quant au budget du lotissement, celui-ci ne concernerait que la fin des aménagements de la tranche ferme ainsi que la vente des lots, il ne reste que 3 lots à vendre et 2 autres sont réservés.

Madame le Maire demande à l'assemblée de prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

2- Exonération de la taxe d'aménagement de l'îlot Poussard (DE 2600008)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331 – 1 et suivants ;

Considérant que la part communale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes à PLUi ;

Considérant que le conseil municipal peut renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur tout ou partie de son territoire par une délibération ;

Considérant le projet dénommé « l'îlot Poussard » d'aménagement de logements sociaux dans le centre bourg de la commune de Saint-Rémy ;

Mme le maire propose de renoncer à la taxe d'aménagement sur les parcelles de l'îlot Poussard afin de contribuer à l'opération d'aménagement urbain et paysager,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve, à la majorité, l'exonération de la taxe d'aménagement pour la construction de logements sociaux sur l'îlot Poussard.**

3- Convention de la 5^{ème} saison (DE 2600009)

Madame le Maire propose de délibérer pour l'autoriser à viser la convention pour le festival de la 5^{ème} saison.

Monsieur Eric Baillet, 3^{ème} adjoint, rappelle à l'assemblée que le festival de la 5^{ème} saison est organisé en partenariat avec l'Agglo du Niortais qui propose des spectacles vivants à vocation familiale. Le spectacle prévu à Saint-Rémy sera le mercredi 24 juin 2026, avec le spectacle de la Cie Kadavreski intitulé « dans l'ombre des oiseaux ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à viser la convention.

INFORMATIONS

- ❑ Festival de la 5^{ème} saison: proposition de faire appel au bar ambulant « pinpon » et à un foodtruck.
- ❑ Point sur la Communauté d'Agglomération du Niortais : une demande de relayer les délibérations qui concernent Saint-Rémy a été émise.

QUESTIONS DIVERSES

- Constitution d'une association des communes du nord de l'Agglo va voir le jour avec les anciens élus pour poursuivre les jeux proposés aux habitants.
- Relance du pique-nique sur les réseaux sociaux, prévu le lundi 6 avril 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h20.